SOMMAIRE

- ÉDITO P2
- PLATEAU DE SACLAY ..... P3&4
- BIODIVERSITÉ ..... P5&6
- ZAC SATORY OUEST RAPPORT DU GIEC ..... P7&8
- LE JARDIN ÉCOLOGIQUE P9

LE CASTOR DE LA BIÈVRE N°84

ÉDITÉ PAR LES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

La graine du coquelicot est étonnante.

Elle n'a que très peu d'exigences, pour peu qu'elle soit à l'abri des herbicides. Elle peut rester à l'état dormant des années durant, près de cent ans selon les experts, enfouie dans le sol et quasiment sans eau. Il suffit que la terre soit remuée, qu'elle retrouve un peut d'humidité et d'oxygène, et elle se met à germer. C'est ce qui explique aussi qu'elle se mit à pousser sur les terres bouleversées par les combats de la première guerre mondiale.

ZÉRO PESTICIDE chez vous au 1er janvier !

Occupant la place porte-étendard d'herbicide le plus connu au monde, le **Round-Up** est le porte étendard de ces produits chimiques de synthèse qui ont fait la fortune d'industriels peu regardant sur les conséquences de leur épandage.

Herbicide systémique non sélectif contenant une molécule, le glyphosate agit par absorption par les feuilles qui dépérissent en condamnant la plante.

Cette molécule est tombée dans le domaine public en 2000, multipliant les fabrications et donc le volume répandu.

SUITE PAGE 2

LIGNE 18 du métro du Grand Paris

La ligne 18 du métro est au cœur du débat sur l'aménagement du territoire sur le plateau de Saclay. Présentée par les promoteurs du Grand Paris comme indispensable au développement du territoire, dénoncée par les associations comme inadaptée aux besoins des populations et destructrice des équilibres fragiles de cette région, le Castor vous propose un aperçu de l'étude d'une socio-économiste et urbaniste, Jacqueline Lorthiois [1] et son application à notre territoire.

[1] Jacqueline Lorthiois est socio-économiste et urbaniste, experte en économie, territoires et aménagement durable. Enseignante universitaire, conseillère technique pour différents ministères, elle a publié une dizaine d'ouvrages et de nombreuses études dans les domaines de l'emploi, de l'aménagement du territoire et de l'économie solidaire. http://j-lorthiois.fr

SUITE PAGE 3

Biodiversité à défendre, illustrée par ces Doronics photographiés en mai au bois de la Grille. Ils sont menacés par de la pelouse, un parcours de pétanque, l'abattage des chênes. Ressemblant à de grandes marguerites à fleurs jaunes.

L'actualités de nos communes

GUYANCOURT

▶ UNE ÉTUDE DE SAINT QUENTIN EN YVELINES EST RÉALISÉE SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

Elle veut rendre connectés les îlots de verdure ou aquatiques, permettant le passage des espèces végétales et animales.
La trame verte est un réseau de lieux où prospèrent des végétaux. On a du coup besoin d'idées efficaces pour gérer malgré cela les sangliers.
La trame bleue est un réseau des lieux où une bonne eau est présente. C'est à dire ayant une « qualité grenouille » (qui permet leur survie). « Le temps des forêts », récent film grave, dénonce les investisseurs en pins Douglas ou autres monocultures forestières comme devant être taxées. En revanche, il propose de financer les services éminents rendus par l'ONF, comme pour l'alimentation des nappes phréatiques. De ce point de vue, les forêts sont soixante fois plus efficaces que les pelouses.
Les ventes de bois ne sont plus rentables en France du fait des prix internationaux et de nos scieries en voie de disparition (Dans notre région, il ne reste que Lafon à Bièvres, qui fournit toujours des barrières en châtaignier pour le parc de Versailles).

BUC

▶ COMPTE TENU DE L'ATTEINTE GRAVE AU SITE CLASSÉ DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE AVEC L'OAP DE LA GENESTE, LES AVB ONT INTRODUIT UN RECOURS EN ANNULATION DU NOUVEAU PLU.

Un permis de construire a été accordé pour un gymnase supplémentaire, d'une emprise au sol de 2263m² sur une zone naturelle au sud du stade.
Une fois bétonnée, la zone subira peut-être le même sort que l'espace naturel sur lequel ont été construits l'EHPAD et la résidence sociale et qui a été ensuite déclassé en zone à dominante d'habitat collectif.

Une nouvelle déchèterie intercommunale devrait s'implanter dans la zone d'activité. Des questions et inquiétudes demeurent cependant quant à l'articulation avec l'activité de Nicollin, également habilité à recevoir les déchets de particuliers en apport volontaire, à l'accroissement très sensible de la circulation induite (70 camions et 240 véhicules légers supplémentaires quotidiennement) et au plan global d'implantation de déchèteries sur VGP.
Saluons la semaine « Buc ô jardin » du 21 au 27 novembre avec la projection du film « L'intelligence des arbres », une animation sur le thème du compost et une distribution gratuite, ainsi qu'une conférence « Comment entretenir naturellement son jardin ». Dommage que cette sensibilité verte ne se retrouve pas dans le zonage et le règlement du PLU.

ÉDITO

La loi et l'application de la loi

Le domaine de l'environnement n'échappe pas à cette maladie bien de chez nous qui consiste à élaborer à grand débit de ***nouvelles lois dont l'objectif se réduit parfois à de la communication****. Même si la proportion de lois qui vont jusqu'à leur décret d'application s'est nettement amélioré (****65%*** *lors de la dernière session parlementaire* ***contre*** *seulement* ***30%*** *environ lors de la décennie précédente),* ***c'est l'application concrète sur le terrain qui fait souvent défaut.***

En voici deux exemples qui nous touchent particulièrement.

La loi dite du Grand Paris de juillet 2010 a inclus un volet permettant de protéger une partie des zones agricoles, naturelles et forestières du plateau de Saclay : c'est la fameuse ZPNAF qui inclut un peu plus de 2300 ha de terres agricoles sur le Plateau.
Mais quelle est l'autorité qui assure que cette loi est bien appliquée lorsque des projets sont formés ? C'est là que ça se gâte puisque, contrairement aux « sites classés » comme celui de la vallée de la Bièvre il n'existe pas d'autorisation spéciales ni aucune commission pour instruire les projets d'aménagement. La ZPNAF n'intervient qu'en tant que « servitude », enfouie au milieu des nombreuses annexes des PLU des communes concernées. De ce point de vue, l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay n'a pas pris en compte la réserve de la Commission d'Enquête qui a demandé, dans sa réserve n°1, qu'un règlement soit établi pour la ZPNAF.
Et les dérapages n'ont pas tardé : travaux du Golf national à Châteaufort avant la Ryder Cup ; travaux vers le Christ de Saclay endommageant les terres agricoles et leur drainage.
Et même lorsque la loi est bien faite et que les moyens de l'appliquer existent, certains réfractaires réussissent quand même à bénéficier du manque de vigilance des autorités.
À Buc par exemple, la mairie s'obstine, via **la dernière modification de son PLU**, à vouloir construire en site classé de la vallée de la Bièvre malgré un premier procès perdu contre les AVB pour un motif similaire en 2013. Les services de la préfecture n'ont pas répondu à la demande d'intervention des AVB. L'association a donc dû se résoudre à déposer un nouveau recours contentieux auprès du tribunal administratif.
Peut-on accepter que le respect de la loi repose sur la vigilance des associations et sur leur capacité à engager des procédures administratives longues, complexes et coûteuses ? Est-ce que certains ne miseraient pas sur la probabilité de passer au travers des mailles du filet du droit ainsi que sur l'épuisement des ressources humaines et matérielles des associations ?
Mauvais pari ! Non seulement les associations ne lâcheront rien sur le respect du droit de l'environnement mais, de plus, la population reçoit de plus en plus mal l'abus de pouvoir manifeste qui consiste à se considérer au-dessus des lois, qu'il émane d'organisations publiques ou privées. Et les sanctions du public, dans le respect des actions que permet la démocratie, peuvent être aussi cinglantes que celles des tribunaux.

Olivier Lucas

> SUITE DE LA PAGE 1

Mais cet arbre cache la forêt :

bien d'autres produits chimiques de synthèse menacent la santé humaine, la faune et la flore. Plébiscité par l'agriculture intensive, car présentant des avantages de commodité, leurs nombreux inconvénients ont tardé à être pris en compte, privilégiant le court terme à une vision responsable.

Par méconnaissance, le grand public a abusé de leur utilisation jugée "bien pratique" pour se débarrasser facilement et sans effort des herbes dites "mauvaises".

▶ Les géants mondiaux de l'industrie chimique que sont Bayer et Monsanto ont caché le résultat d'études internes révélant la toxicité avérée de ces produits, déployant des efforts considérables pour imposer – le plus souvent par lobbies interposés – leurs poisons. Malgré les controverses soutenues par ceux qui y voient leur intérêt, la toxicité de ce produit est bien établie : le glyphosate est un pesticide classé cancérigène probable par le Centre International de Recherche sur le Cancer et est suspecté d'être un perturbateur endocrinien. Reconnu officiellement responsable du cancer d'un agriculteur américain par le tribunal de San Francisco, le débat qui agite les instances européennes depuis des années est relancé.

▶ Nocif tant pour la faune (responsable pour une part importante de la disparition des abeilles) que pour la flore (puisqu'herbicide non sélectif), le glyphosate est considéré comme toxique pour les organismes aquatiques. Par ailleurs, le glyphosate modifie la chimie des sols et réduit l'absorption des éléments nutritifs du sol.

En ce qui concerne la France

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser les pesticides ni les herbicides de synthèse dans les espaces ouverts au public. Au 1er janvier 2019, la « Loi Labbé » interdit la vente aux particuliers, la détention et l'utilisation de TOUS les "produits phytosanitaires (ou phytopharmaceutiques) de synthèse ».

En l'absence d'alternative, il a été décidé en France, pour les seuls professionnels, de reculer la date de l'interdiction à 2020 : considérant que l'agriculture était devenue trop dépendante du glyphosate pour une suspension immédiate.

> SUITE DE LA PAGE 1

>> PLATEAU DE SACLAY

Ligne 18 du métro du Grand Paris

▶ non-sens économique et erreur d'aménagement du territoire

Il est plus qu'utile en effet de sortir du domaine des affirmations péremptoires ou de l'émotion suscitées par cette question pour comprendre la réalité des besoins en transport des populations et de son impact sur l'aménagement de ce territoire.

M 18 UN POINT CLÉ TOUT D'ABORD : Ce sont les déplacements domicile-travail qui sont structurants, pas les autres. Ce sont en effet les plus longs (15 km aller contre 3 ou 4 pour les autres), les plus coûteux, et ce sont eux qui dimensionnent les moyens de transport par leur concentration aux heures de pointe.

Toute étude du besoin en transport commence donc par l'analyse des flux de déplacements domicile-travail de la zone qui nous intéresse et donc de la situation des différents bassins d'emploi (aires d'attraction de la main d'œuvre vers les pôles d'emploi) et des bassins de main d'œuvre (aires de diffusion des actifs vers les pôles d'emplois extérieurs). Quels sont ceux qui seraient concernés par la ligne 18 ?

QUELS SONT CEUX QUI SERAIENT CONCERNÉS PAR LA LIGNE 18 ?

▶ Versailles, grand pôle d'activités (47000 emplois dont environ 30% occupés par des versaillais) détermine un vaste bassin d'emploi attirant les actifs de son agglomération et de celle de St Quentin en Yvelines. À l'extérieur, les échanges sont assez nombreux avec le bassin de Boulogne-Issy-les Moulineaux et le pôle Montparnasse. Il y a très peu de flux avec la Défense. Les déplacements sont donc très majoritairement organisés selon un axe ouest/est. La ligne 18, qui est nord-sud sur ce tronçon, n'apporte donc rien. *Voir schéma ci-contre.*

▶ St Quentin-en-Yvelines représente un cas exceptionnel en Île-de-France de « zone intense » : le taux d'emplois occupés par des actifs du territoire y est très élevé : 45 à 60% habitent et travaillent dans un espace de proximité (de 15 km sur 7 km) avec des échanges très nombreux, à l'Ouest de la ligne 18. Il est même probable que l'arrivée d'une telle ligne excentrée perturberait cet équilibre remarquable, qui a permis à son tour un important développement local « d'emplois présentiels » (liés à la présence sur place de la population) : petit commerce, artisanat, emplois publics, économie solidaire, services à la personne, selon un cercle vertueux. Une évaluation précise montre que sur les flux principaux de déplacements liés au travail émanant de l'ensemble des bassins Versailles/St Quentin, il n'y en a que 0,4% vers l'Essonne et 0,3% vers le Val-de-Marne. C'est donc une proportion infime des déplacements de travailleurs qui bénéficieraient de la ligne 18.

▶ Massy est un bassin d'emploi qui draine un flux de transport essentiellement nord-sud (avec les départements 91 et accessoirement 92). Le flux est-ouest, avec les départements 78 et 94, qui correspond au tracé de la ligne 18, est très faible (1 à 2% des flux principaux, dont une partie seulement utilise les transports en commun). *Voir schéma ci-contre.*

▶ Orly enfin, comme tous les aéroports, est un pôle d'emploi très spécialisé, couvrant seulement 2 % du spectre des 10 000 métiers répertoriés par Pôle Emploi. Pour satisfaire le besoin pour ces emplois spécialisés, ce pôle recrute donc dans toute l'Île-de-France, voire le Nord de la région Centre. Une illustration : seulement 3,3 % des actifs de Choisy-le-Roi, pourtant juste à côté d'Orly, travaillent à l'aéroport. Là aussi, l'impact de la ligne 18 serait donc négligeable compte tenu, rappelons-le, que ce sont les déplacements entre domicile et emploi qui sont structurants.

Carte Ligne 18 – Dossier enquête publique juillet 2018

▶ Les autres zones d'emploi sont nettement plus petites et même leur développement prévu ne remet pas en cause l'analyse qui précède. Un exemple : parmi les déplacements d'actifs significatifs sur le plateau de Saclay, une entreprise comme EDF n'accueillera dans son nouveau centre de recherche que 1300 salariés en 2018 et 3000 au maximum à terme. Les emplois très spécialisés, principalement dans le domaine de la recherche, se recrutent là aussi dans toute l'Île-de-France et donc les flux de transport qu'ils engendrent se répartissent sur l'ensemble du réseau et ont peu d'impact sur un axe particulier .

>> En conclusion, les 3 polarités majeures du territoire traversé par la ligne 18 fonctionnent de manière indépendante et leurs interrelations sont très faibles. De plus, les flux de déplacement existants sont presque toujours sur des axes perpendiculaires à celui de la ligne 18 : nord-sud à Versailles - St Quentin quand les flux sont est-ouest ; est-ouest sur le Plateau quand les flux sont nord-sud ! Cette ligne se révèle donc très peu utile en tant que moyen de transit entre ces pôles.

Rappelons aussi qu'une liaison de type métro se justifie avec 200 000 à 400 000 voyageurs/ jour !

Par ailleurs, la ligne 18, équipée d'un métro semi-lourd, se trouve parsemée de nombreuses gares, ce qui caractérise normalement une ligne de desserte (cabotage) et pas une ligne de transit qui a pour fonction de relier rapidement deux pôles distants.

Il n'y aurait qu'une explication rationnelle à ce choix : que cette ligne 18 prépare une future urbanisation massive du plateau de Saclay et devienne ainsi un « métro de ville ».

Mais on n'oserait pas nous mentir à ce point !!?

On constate donc l'erreur manifeste que constituerait la réalisation de cette ligne, à la fois inutile d'un point de vue de l'aménagement du territoire et très coûteuse en investissement et en exploitation. Comme si cela ne suffisait pas, elle arriverait très tard (au mieux en 2027 pour la liaison Orly-CEA et 2030 jusqu'à Versailles). Pendant ce temps, le véritable besoin en desserte locale par des moyens légers n'est pas satisfait et tant la population que les usagers du plateau en souffrent.

Il est déroutant et à bien des égards très décevant de voir des élus comme nos députés, ardents défenseurs des sciences dans notre territoire, tourner le dos aux études techniques, pourtant nombreuses et convergentes, quand elles contredisent les diktats de la politique du Grand Paris.

▶ Décidément, la « politique autrement » se fait attendre.

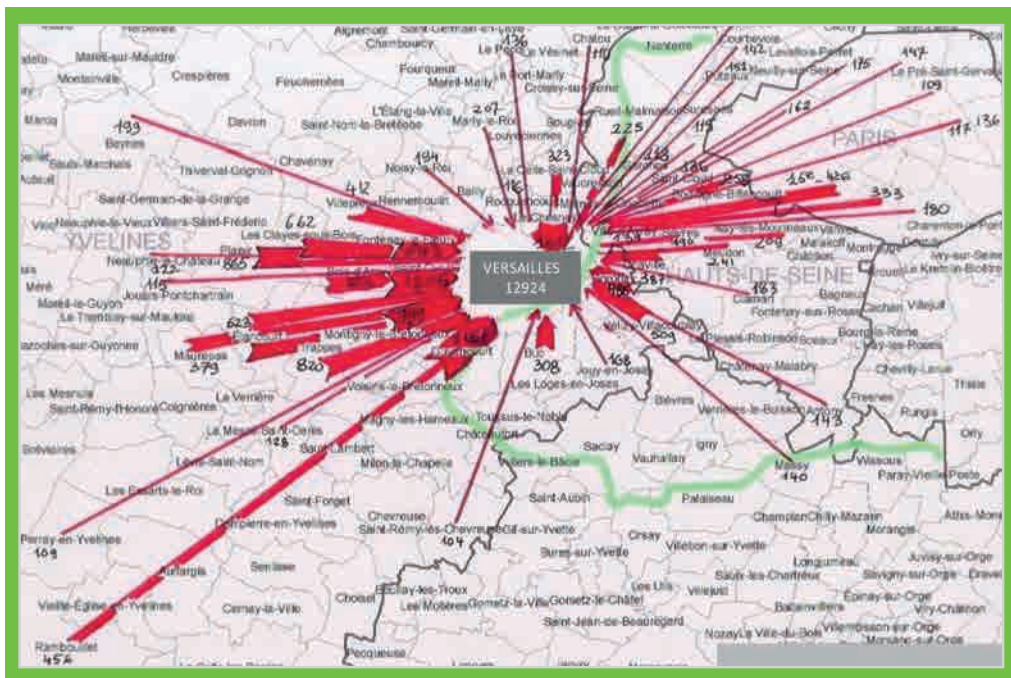

→ Analyse des déplacements des travailleurs vers un bassin d'emploi : *Versailles ou Massy pour connaître les besoins en transports en commun.*

J. Lorthiois 2017
Source : INSEE 2013

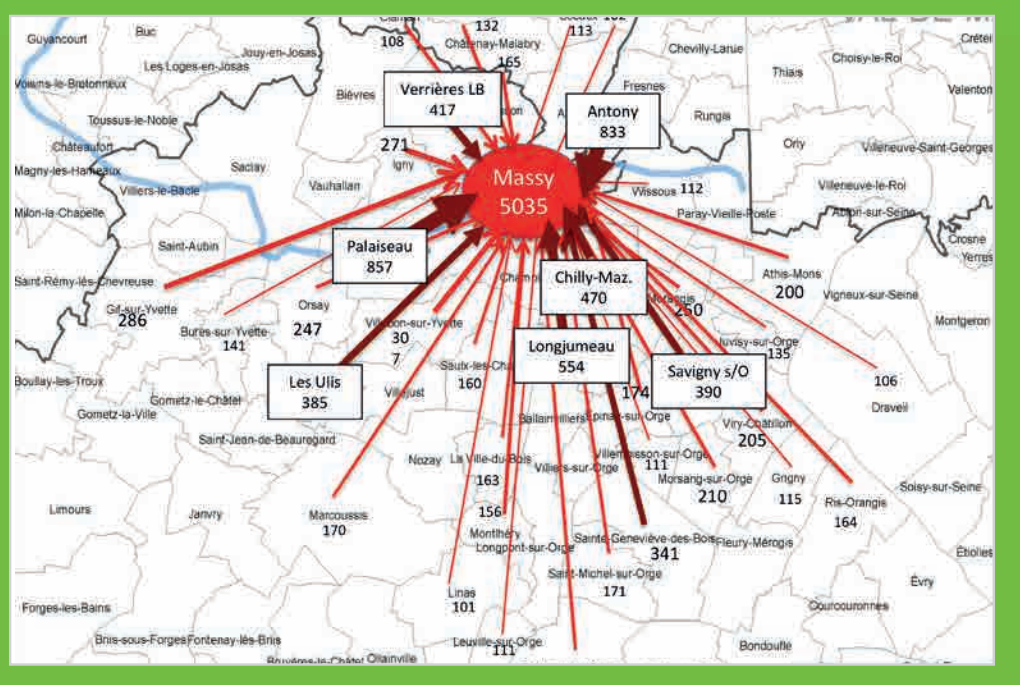

Versailles

Massy

→ Pourquoi pas un téléphérique ?

La mise en place d'une liaison par câble entre Orsay et la frange sud du plateau créerait une voie d'accès supplémentaire desservant les secteurs de Moulon et de Corbeville à l'ouest de Polytechnique. Outre son coût limité, elle aurait le grand avantage de relier le RER B et l'université d'Orsay aux centres de recherche et d'activité du plateau de Saclay. Cette voie permettrait aussi de délester le bus en site propre 91-06 venant de Massy.

La capacité de débit combinée de ces deux moyens de rabattement (bus et câble) est amplement suffisante pour absorber le trafic prévu pour la Ligne 18 : celle du bus 91-06 est de 1800 passagers/heure/sens ; celle de la liaison par câble peut atteindre 6000 passagers/heure/sens, mais même des modèles de milieu de gamme avec un débit de 3600 passagers/heure/sens feraient l'affaire pour affronter la charge prévue par la DRIEA et Île de France Mobilités (IdFM) à l'horizon 2030. Autre avantage, ce transport par câble pourrait permettre de réduire la circulation automobile sur une RN 118 déjà saturée.
Malgré l'opposition d'un groupe d'élus (V. Pécresse, F. Durovray, M. Bournat, N. Samsoen, ...) et d'IdFM qui font feu de tout bois pour discréditer toute solution alternative à la ligne 18, Cédric Villani a déclaré publiquement qu'il s'occupait personnellement du dossier téléphérique et que ce serait donc lui qu'il faudrait blâmer au cas où ce dossier n'aboutirait pas !
La municipalité d'Orsay, qui s'était longtemps opposée à toute idée de téléphérique, semble maintenant être plus ouverte à cette solution.
Deux tracés sont envisageables, Le Guichet - Corbeville et Orsay Ville - Moulon. La première solution avait été choisie pour l'Exposition universelle avec un débit de 4000 passagers/heure/sens), mais la deuxième est au moins aussi pertinente."

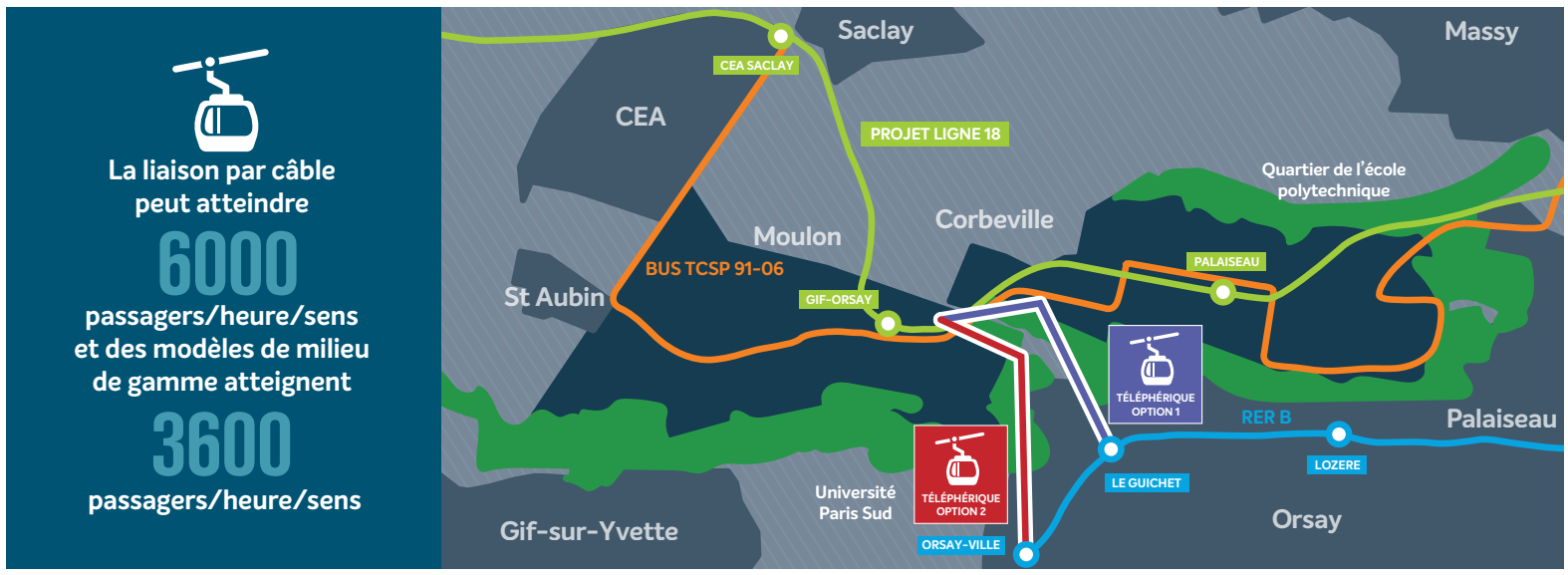

LES LOGES-EN-JOSAS

▸ MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE

La construction des bâtiments rue de Buc est maintenant bien engagée et on peut se rendre compte de l'état final (prévu fin 2019). L'aspect est conforme à l'attendu, mais la végétalisation sera un point important à surveiller pour assurer la bonne intégration dans le site. Rappelons que cette construction inclut 57 logements sociaux qui devraient permettre à la commune d'améliorer nettement sa situation par rapport au seuil de 25% fixé par la loi.

▸ AÉRODROME DE TOUSSUS

Les associations de riverains, regroupées dans l'Alliance, et des associations d'utilisateurs de la plateforme de Toussus ont pris l'initiative de proposer au préfet des Yvelines un aménagement du règlement qui permettrait de prendre en compte le bruit réel émis par les avions pour les autoriser à voler à des périodes définies, le but étant bien sûr de réduire globalement les nuisances sonores pour l'ensemble des riverains. Cette initiative a reçu un bon accueil à la préfecture.
Une telle évolution est d'autant plus nécessaire que l'on a pu constater cet été à quel point le contrôle des trajectoires était inefficace. Le vent venant majoritairement de l'est, on a pu observer dans le ciel des Loges qu'une très grande majorité des avions en vol à vue s'écartait des trajectoires réglementaires et survolait la commune, le Hameau des Champs et le Château des Côtes en particulier.

▸ Interview

→ *"L'exploitation de nos terres est clairement en danger"*

Emmanuel Vandame et Cristiana Modica,

qui exploitent la ferme de Villiers-le-Bâcle, s'expriment sur les difficultés nouvelles des exploitations agricoles du plateau de Saclay.

Parmi la quinzaine d'exploitations en activité* sur le plateau, la vôtre est l'une des rares en agriculture « bio ». La conversion est-elle si difficile ?

• *Le bio c'est beaucoup plus technique et très dépendant de la météo, ce qui entraîne des coûts supplémentaires et des risques. D'abord il faut investir dans des moyens spécifiques (épandeur d'engrais, bineuse, silos de stockage ...) et ensuite la fertilisation des sols et le désherbage demandent énormément de travail. Notre conversion fut marquée par un stop : le rendement à l'hectare avait été divisé par 4 en 2013 suite au cumul d'éléments climatiques défavorables.*

(Détails dans les lettres d'information n° 4 et 6 sur http://terresfertiles.com/)

Les intrants agricoles sont périodiquement mis en accusation. Lesquels utilisez-vous ?

• *Des engrais naturels et locaux, un désherbage mécanique, et pas de pesticides bien sûr !*
Le compost vient de la compostière de Saclay, le lisier de Viltain, le sol est fertilisé par un cycle de luzerne et les semences sont bio. Grains très appréciés malheureusement par les corneilles, qui savent faire la différence...

Les agriculteurs sont souvent taxés d'individualisme Coopérez vous ?

• *Oui, entre fermes proches :*
- mutualisation des engins agricoles,
- groupage des transports logistiques,
- la Martinière reçoit nos débris végétaux et nous retourne le compost ; notre paille et notre luzerne vont aux vaches de Viltain qui rendent leur lisier pour épandage.

Les projets de l'OIN Paris-Saclay « festonnent » le plateau. Votre exploitation en est-elle affectée ?

• *Elle a perdu 12 hectares expropriés pour la « requalification » de la RD 36. La ferme Trubuil un peu moins mais, côté Polytechnique, la Martinière est beaucoup plus touchée.*
Avec les frais incompressibles, perdre une part de superficie cultivable c'est perdre en proportion une part plus grande du résultat de l'entreprise. Pour nos coopérations, affaiblir une ferme c'est affaiblir l'ensemble.

La zone protégée consentie par la loi Grand Paris protège-t'elle votre activité ?

• *La Charte de la ZPNAF est illusoire, elle n'est pas contraignante. Quant au plan d'Action, il est en retard de financement et les chantiers périphériques sont dévastateurs, comme celui de la RD 39 vers le Christ de Saclay ...*

La proximité urbaine n'ouvre-t-elle pas aussi des opportunités nouvelles ?

• *Oui, l'alimentation de proximité. Les agriculteurs n'avaient pas attendu l'Etablissement Public de Paris-Saclay pour diversifier leurs productions : maraîchage, produits laitiers, aviculture.*
Ni pour créer des circuits courts : Viltain permet la cueillette au champ et a labellisé son lait, nous hébergeons une AMAP, notre fournil de pain bio compense la baisse des cours du blé.

Les exploitations céréalières autour de Paris sont-elles condamnées à terme ?

• *Il est criminel de sacrifier des terres extrêmement fertiles sur l'autel de l'urbanisation : elles servent à l'équilibre économique et à la régulation du climat. Par contre, il faut en consacrer une part à la diversification et à l'installation de jeunes agriculteurs. Nous avons aidé Charles Monville pour ses poulets bio, puis le maraîchage de Serge Coussens. Le marché est assez grand pour d'autres et ils ne demandent que peu de surface.*

Paris-Saclay réussit-il son mariage ville/agriculture ?

• *La ZPNAF est plutôt le constat de séparation d'un couple qui ne s'entend pas. Elle fournit l'alibi pour artificialiser inconsidérément les terres confisquées tout autour, bien trop souvent pour des espaces pseudo-naturels de compensation ou d'agrément pour urbains. Les lisières promises à des activités agricoles alternatives sont de plus en plus grignotées.*

Ressentez-vous des effets induits de la nouvelle urbanisation qui vous borde ?

• *Oui, l'arrivée de pigeons, corneilles, sangliers chassés de leurs lieux de vie, tous ravageurs de culture. Et la congestion du trafic routier qui pénalise les transports de nos fournisseurs et services. La circulation des engins agricoles est devenue problématique.*

*Histoire des fermes évoquée dans « Terres Précieuses », le livre d'entretiens de Martine Debiesse

>> GESTION DE L'EAU

Une protection renforcée de la rivière Bièvre !

Depuis l'été 2017, la protection de la Bièvre est renforcée par un outil d'aménagement du territoire qui planifie la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : le SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques.

Les documents d'urbanisme (dans un délai de 3 ans) et les projets de construction doivent dorénavant s'y conformer. Pour exemple, le tracé de la rivière, qu'il soit à ciel ouvert ou canalisé, doit désormais figurer sur les plans d'urbanisme et tout nouveau projet d'aménagement doit limiter son impact sur le ruissellement des eaux pluviales en les infiltrant sur place. Les nouveaux projets de construction doivent également respecter une marge de recul de part et d'autre de la rivière pour conserver un espace de respiration, d'expansion des crues et permettre dans le futur des projets de renaturation ou réouverture de la rivière. Autant d'actions qui protégeront cette belle rivière et amélioreront le cadre de vie des habitants du territoire !

Document du SAGE dans son intégralité sur www.smbvb.fr.
Actualités de la Bièvre sur Facebook : @La.Bievre.francilienne

>> BIODIVERSITÉ

Passons à l'action

Même les plus sceptiques n'en doutent plus : face à la disparition massive et accélérée des espèces animales et végétales, il y a urgence !

Tout le monde a compris aussi que l'exemple ne vient pas toujours d'en haut et que les grands sommets sur l'environnement, s'ils ont sûrement la vertu d'accroître la prise de conscience, ne produisent pas à eux seuls les effets espérés.
Un exemple à méditer : alors que le Grenelle de l'Environnement de 2008 prévoyait une division par 2 de l'utilisation des pesticides en 10 ans (plan Écophyto 1), le résultat en 2018 est … +22% !
Alors n'attendons pas la solution miracle d'en haut, agissons directement là où nous le pouvons. Nos jardins et les espaces verts communaux sont un exemple de cible de nos actions puisqu'ils peuvent abriter, si l'on s'en donne la peine, une riche biodiversité.
Un groupe de communes, des habitants et des associations ont ainsi décidé de se regrouper lors d'une réunion «de lancement » en juillet dernier. Ils ont décidé de travailler ensemble pour évaluer les actions déjà mises en œuvre, alerter le public, diffuser les bonnes pratiques, travailler avec l'ONF, le tout sous le contrôle d'experts qui valideront les propositions.

Vous pouvez participer à ces actions en écrivant à contact@bievre.org

JOUY-EN-JOSAS

A LEUR CRÉATION, LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES SONT APPARUES
comme un étage supplémentaire au mille-feuilles administratif, générateur de coûts et de confiscation d'initiatives.
Il est pourtant des bénéfices qu'il faut savoir apprécier : ainsi, peut-on relever l'annonce d'événements de toutes sortes, qui étaient réservés auparavant aux seuls habitants d'une commune, faute d'être connus de ses voisines.
On peut aussi saluer l'organisation collaborative de manifestations diverses.
C'est sans doute le fruit d'une meilleure coopération entre communes voisines, issue de rencontres plus fréquentes entre élus, de nouvelles habitudes de travail, des façons d'envisager les choses avec d'avantage d'ouverture d'esprit.
Chacun peut se sentir membre d'une collectivité plus riche en projets, plus ambitieuse et plus diversifiée.

L'URGENCE DU MOMENT EST LA DÉFENSE DE LA BIODIVERSITÉ. LES AVB FERONT TOUS LEURS EFFORTS POUR INITIER, SOUTENIR ET RELAYER DES ACTIONS DE CETTE NATURE.
La plus forte de signification est sans doute l'opération « Zéro phyto dans nos jardins ! »
En effet, à partir du 1er janvier 2019, les particuliers ont interdiction d'utiliser le glyphosate dans leur jardin. Aussi, nous avons pensé à une opération conjointe de toutes les communes volontaires pour faire disparaître ce produit en invitant chaque habitant à grouper les paquets concernés et à les déposer dans les bacs disposés à ce seul usage.*
Ils seront ensuite apportés dans la filière de traitement adapté.

** se reporter aux consignes propres à chaque commune. !*

Semences paysannes, compagnes de la biodiversité

Les semences paysannes nous paraissent être une nouveauté, mais elles existent depuis l'origine de l'agriculture. Les pratiques des agriculteurs jusqu'au XXe siècle ont consisté à choisir une part de leur récolte pour en prélever les graines afin de réensemencer les champs l'année suivante, sélectionnant les portes-graines en fonction de leur qualité et de leur capacité à s'adapter à un milieu.

Après la seconde guerre mondiale, dans les pays occidentaux, les semences paysannes ont été progressivement remplacées par des semences "améliorées", notamment des semences hybrides (semences F1), élaborées en laboratoire à partir de 2 parents sélectionnés. Elles sont très productives mais elles ont un gros défaut : si un agriculteur les ressème l'année suivante, la productivité diminue et le légume n'est plus le même. Il dégénère et perd ses caractéristiques initiales. Le cultivateur est donc contraint de racheter des semences ou des plants à chaque saison. De plus, elles sont dépendantes des engrais et pesticides chimiques. D'où une érosion génétique inquiétante et une aliénation coûteuse

Ces graines F1 sont produites essentiellement par le groupe d'agrochimie Bayer Monsanto qui détient un quasi-monopole. Aujourd'hui, plus de 85 % des légumes cultivés sont issus de semences hybrides F1, même en agriculture biologique. L'interdiction de l'utilisation des semences paysannes est en grande partie la cause de la disparition depuis un siècle de 75 % des variétés de plantes cultivées selon les Nations Unies.

La famine qui a ravagé l'Irlande au milieu du XIXe siècle est un exemple du danger d'une telle réduction de la biodiversité. Les pommes de terre étaient la base de l'alimentation de toute la population. Elles descendaient toutes d'une même variété originaire des Caraïbes. Une attaque de mildiou a ravagé les cultures et cette variété quasiment unique et sensible à cette maladie y a succombé. Il en a résulté une terrible pénurie alimentaire engendrant des centaines de milliers de morts et au moins autant d'émigrants fuyant la famine.

Les crosnes, panais, rutabaga, topinambours… qui ont constitué l'alimentation principale de nos aïeux pendant des siècles ont progressivement réapparus sur les étals des marchés. C'est grâce au travail de jardiniers, d'agriculteurs, d'artisans semenciers qui, depuis plusieurs années entretiennent dans leurs champs des collections vivantes. Ils ont encouragé l'usage de semences paysannes et fait un travail de conservation en cultivant les graines choisies. On leur doit ainsi la redécouverte des tomates Cœur de bœuf, du Chou de Milan, de Pontoise, du navet hâtif de Croissy, de l'oignon jaune paille des Vertus et une multitude d'autres variétés ainsi que des variétés florales.

En Europe, la circulation (vente ou échange) des semences est strictement réglementée. Toute semence en vue d'une exploitation commerciale doit être inscrite au catalogue officiel. Cette réglementation a été pensée pour imposer les semences commerciales utilisées à grande échelle. Ce processus d'inscription au catalogue est totalement inadapté aux variétés paysannes (coût, normes d'homogénéité, de stabilité). La diffusion et la commercialisation des semences paysannes est difficile, mais elle progresse de jour en jour. Précédemment, elles n'étaient utilisées que par celui qui les avait produites. Maintenant elles peuvent être vendue à des particuliers à condition qu'il n'y ait aucune utilisation commerciale. La Commission Européenne vient de décider que les producteurs Bio pourront les utiliser et les vendre en 2021. C'est bien loin !!!

L'association qui assure la promotion : www.semencespaysannes.org
Quelques établissements où il est possible de se procurer des semences paysannes :

- Graines del Païs : www.grainesdelpais.com
- Germinance : www.germinance.com
- Jardin'envie : www.jardinenvie.com
- Biau Germe : www.biaugerme.com
- Sainte Marthe :www.fermedesaintemarthe.com
- **Un livre :** les semences en question. Vivre(s) N°2. Ateliers d'Argol 2018

Biodiversité

quelques leçons à tirer sur le suivi de l'avifaune (oiseaux) dans la forêt de Verrières.

« Certaines espèces comme la Perruche à collier ou le Coucou gris sont présentes en 2017. Ils ne l'étaient pas en 2009. A l'inverse, le Grosbec casse-noyaux ou le Roitelet huppé étaient inventoriés en 2009 mais plus en 2017.

Depuis 2010, l'Office National des Forêts (ONF) a créé au sein de cette forêt domaniale une réserve biologique intégrale (RBI) de 42 hectares. Il s'agit d'un espace naturel dans lequel la forêt est laissée libre d'évoluer, l'exploitation forestière y étant interdite.

Neuf ans après l'inventaire initial, un recensementde l'avifaune a été opéré dans la RBI : 39 espèces d'oiseaux ont été repérées dont 24 espèces nicheuses. Parmi les espèces cavicoles (vivant dans le creux des arbres et souches), sont présents l'Etourneau, le Sansonnet, le Gobemouche noir, le Grimpereau, la Mésange, la Perruche à collier, le Pic, le Pigeon colombin.

▶ L'ONF en tire les conclusions suivantes :

« Une présence confirmée des espèces plus caractéristiques des vieux peuplements (implantations anciennes) comme les Pics, la progression du Pigeon colombin, le signalement du Rougequeue à front blanc et du Gobemouche noir qui pourraient s'installer. »

Cette étude montre l'effet positif du statut de la réserve sur la présence d'oiseaux forestiers « accompagnant les peuplements d'arbres âgés ». Il reste que l'apparition de la Perruche à collier pose problème. L'ONF vient de mettre son caractère invasif à l'étude.

La perruche à collier, une espèce invasive

Nous avions l'habitude d'être d'être accueillis au réveil par le chant des oiseaux. Mais depuis quelques temps, silence ! Pas de pépiement de moineau, de trille d'alouette, de babillement de grive, de gazouillis d'hirondelle et même de moins en moins de sifflement de merle. Où sont passés nos oiseaux ?

Plusieurs facteurs sont en cause : la pollution, le grignotage des zones agricoles au profit des zones urbanisées...mais pas que :

▶ On les voit et surtout on les entend au-dessus de nos têtes, ces « jolies » perruches à collier sont partout. Des individus de cette espèce, destinée à l'origine aux animaleries, se sont échappés suite à un accident de déchargement à l'aéroport d'Orly en 1974 et à l'aéroport de Roissy en 1990.

Les perruches parviennent à s'implanter en Île-de-France. Elles s'installent furtivement dans les cavités qu'elles trouvent. Ces petites cachettes sont agrandies par leurs soins. Elles deviennent inhospitalières pour les volatiles locaux qu'elles effraient et qui ne sont ainsi plus à l'abri des prédateurs. Dès décembre, elles partent à la recherche d'un nid douillet. Quoi de mieux que squatter le nid des oiseaux qui nidifient plus tardivement pour engendrer sa progéniture ! L'espèce se reproduit très bien : les couvées comportent de 2 à 6 œufs et l'espérance de vie de l'oiseau est d'environ 30 ans !

Elles deviennent un danger pour d'autres espèces comme les mésanges, les rongeurs ou encore les chauves-souris, protégées et menacées d'extinction. **Vous l'avez compris, les perruches sont invasives.**

Très friande de graines, de bourgeons et de baies, la perruche vole la nourriture de ses voisins, dans la nature ou dans les mangeoires. Au Jardin des plantes, des réservoirs destinés aux mésanges sont picorés inlassablement par les perruches.

▶ **André Gattolin, sénateur écologiste des Hauts-de-Seine** se sent concerné. En novembre 2015, il a soumis une question écrite au ministère de l'Écologie sur le sujet. C'est dans son département que se trouve le plus grand nombre de couples reproducteurs. Le parc de Sceaux abrite à lui seul plus de 90 nids. « Ce sont des espèces d'oiseaux qui prolifèrent très vite, comme les pigeons. Elles mangent les bourgeons, les marrons et chassent d'autres espèces comme l'écureuil roux, une espèce de plus en plus rare. »

Pour l'instant, en Île de France, elles s'en prennent principalement aux fruitiers des jardins privés. Mais si l'on s'en tient aux prospections de

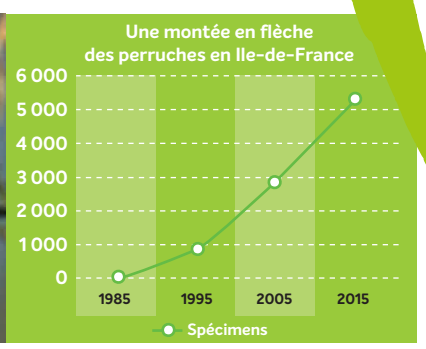

l'ornithologue Philippe Clergeau , il y a de quoi être inquiet : « À Londres, on les a beaucoup nourries. Aujourd'hui il y en a 30 000. C'est gigantesque : on ne peut pratiquement plus intervenir sur l'espèce ».

1- Clergeau P. (2009) « Les villes terres d'accueil, La conquête des espèces », dossier N° 65, oct-déc 2009, Pour la Science

Les perruches sont d'ailleurs considérées comme espèce invasive par la Commission Européenne.

Ailleurs, citons Israël, où les perruches s'en prennent aux cultures dans les champs. Dans certains endroits, 70% des cultures sont perdues. Elles s'en prennent aux vignes aussi... Certains pays ont mis en place des mesures préventives. Ainsi l'Espagne, a récemment interdit la vente et la détention de perruches à collier et au Royaume-Uni, une licence permet désormais de tirer sur cette espèce dans son jardin.

En France, aucune mesure n'a été prise à ce jour, mais les quelque 5 000 individus de la région Île-de-France pourraient rapidement générer des tensions.

Nourrir les oiseaux du jardin bien sûr, mais pas les perruches, même si ce sont de beaux oiseaux au plumage coloré ! Alors utilisez des mangeoires avec des cages de protection d'une maille appropriée (par exemple type Gardenia vendue par la LPO).

Réagissons et ne laissons pas proliférer cette espèce invasive ! La loi permet de les réguler...

(cf. article L 411-3 du code de l'environnement).

Laissez vos avis sur :
avb@bievre.org

▶ ***Que pensez-vous de ce nouveau Castor ?***

▶ ***Quels thèmes souhaiteriez-vous voir traités ?***

c'est au tour des chantiers du Christ de Saclay et de la RD36 de l'endommager : rupture des drains et circulation dans les champs des camions et engins. Devant les plaintes des agriculteurs, entreprises, Conseil Départemental et Préfecture se doivent de régler le problème..

Pourtant le 11 octobre, à la ferme Trubuil-Bot, a eu lieu la cérémonie de signature de la Charte de la ZPNAF. Parmi les invités de la Préfecture, 20 acteurs institutionnels et 16 maires étaient censés confirmer leur signature. Mais certaines communes se montrent réfractaires et des associations ont boycotté la manifestation.

Les AVB en font partie, considérant qu'il ne s'agissait que d'une opération de communication autour d'une Charte qui n'a pas de valeur prescriptive et un pilotage reléguant les associations à une rôle consultatif.

Pseudo-concertation aussi lors de la réunion publique houleuse du 8 octobre pour la mise en conformité hâtive du PLU avec le projet EPAPS de ZAC Corbeville. La vocation d'un PLU est d'être un engagement à long terme d'une commune. Il n'est pas censé être retaillé au gré des aménageurs !

Espérons que la concertation municipale sur l'extension du Bourg sera positive avec la participation active de l'Association Saclay Bourg (blog http://assosaclaybourg.free.fr/).

IGNY

▶ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Dans le dernier numéro du Castor (juin 2018), nous vous informions de l'importance d'ouvrir rapidement une concertation sur l'avenir de la zone UBb (centre bourg, quartier de la gare). Sur cette zone, en raison des enjeux, avait été instauré un périmètre de constructibilité limitée d'une durée de 5 ans. Cette concertation doit être organisée par la municipalité d'Igny, avec ses habitants et tout particulièrement les riverains de cette zone et les associations. À la demande de ces dernières (les AVB, l'ADEVE et l'AJI), le Maire d'Igny a accepté d'ouvrir cette révision dès octobre 2018. La première réunion a été organisée le 16/10/2018 par l'adjointe au Maire chargée de l'urbanisme qui a présenté les enjeux et les contraintes de ce quartier. Elle a rassemblé plus de 70 personnes. D'autres réunions, sous forme d'ateliers, doivent être programmées rapidement. Nous espérons que cette révision pourra être finalisée avant les prochaines élections municipales.

BIÈVRES

▶ PPRI PLU

Grâce à l'action des représentants des communes, des associations, des syndicats qui l'ont trouvé tout à fait inadapté, le PPRI (Plan de Prévention des Risque d'Inondation) a donc été suspendu pour une durée de 6 mois. Les services de l'État doivent préciser leur étude et tenir compte des travaux du SIAVB sur la rivière Bièvre. Par contre-coup, la réunion publique et le conseil municipal qui doivent arrêter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) sont reportés également de quelques mois, sans doute en 2019.

▶ L'ÉGLISE SAINT MARTIN

de Bièvres a bénéficié de quelques travaux de rénovation et un nouveau vitrail a été posé fin juin.

▶ UNE VOIE VERTE

reliant la zone industrielle du Chêne Rond à la rue de Paris, partie Nord de Bièvre (Porte Jaune) a été réalisée. Rue du petit Bièvre, profitant des travaux de réfection de la voie, un des trottoirs a été élargi pour permettre une voie cyclable montante. Malheureusement certains cyclistes la prennent en descente et elle devient dangereuse pour les piétons.

SACLAY

▶ ON DIT « ZONE DE PROTECTION NATURELLE AGRICOLE ET FORESTIÈRE »

mais de quelle protection bénéficie la ZPNAF ? Après l'atteinte au voisinage du Golf National à Châteaufort, l'empiètement de l'enquête parcellaire du tracé ligne 18,

▶ LES PESTICIDES

Le 01/01/2019, l'usage des produits phytosanitaires de synthèse sera interdit aux particuliers. Les AVB ont décidé de lancer une opération auprès des communes de la Vallée. Il s'agit de provoquer une prise de conscience auprès des particuliers et de collecter ainsi le maximum de ces produits en circulation. La municipalité d'Igny y a répondu favorablement. Une réunion est prévue fin novembre pour en fixer les modalités.

VAUHALLAN

▶ APRÈS LES 24 LOCATIFS DU TERRAIN AUX MOUTONS,

une seconde tranche de douze locatifs est en voie d'achèvement rue des Ecoles. Année après année la commune rattrape son retard.

À noter toutefois que le permis de construire n'a jamais été affiché !

L'enquête publique PLU2 est commencée (29 octobre au 7 décembre).

Le commissaire enquêteur sera présent les mardi 13 novembre de 15:00 à 18:00, samedi 24 novembre de 9:00 à 12:00 , vendredi 7 décembre de 14:30 à 17:30.

Venez donner votre avis sur une densification déraisonnable et injustifiée, sur la suppression des marges de reculement des constructions, qui aura pour conséquence l'accroissement du nombre des voitures dans les rues, sur un aménagement de la RD 60 refusé par tous les Vauhallanais qui se sont exprimés sur le sujet.

Lire aussi avec attention l'avis du nouveau sous-préfet. Il demande le déclassement de terrains constructibles en site classé ! Cette même demande, initiée par le maire, et validée par la sous-préfète lors du PLU1, a été la principale raison des recours ayant entrainés l'abrogation du PLU1 ! À suivre !

VERRIÈRES

▶ CONCERTATIONS SUR LE PLU : DE FORTES INTERROGATIONS...

À la suite de l'avis négatif du commissaire enquêteur sur son projet de PLU, la municipalité a organisé, entre septembre et novembre, une série de réunions publiques, emboîtées les unes aux autres : « information », puis « concertation », puis « convergence » et enfin « bilan ».

Lors de la première réunion, les associations et collectifs ont eu l'occasion d'intervenir pour faire valoir leur point de vue. Bien que non conviés aux réunions préparatoires, les AVB ont pu exprimer publiquement leur position lors de la séance du 22 septembre dernier. Nous avons fait valoir que ces réunions enchaînées ne seraient fructueuses que si tous les enseignements du rapport de commissaire étaient tirés et notamment, d'une part, les grandes difficultés (voire l'impraticabilité) pour réaliser certaines OAP et les deux périmètres d'étude (Petits ruisseaux, Foch) et, d'autre part, la prise en compte des sites alternatifs (le rapport en recense 7) qui auraient l'avantage de « construire sans détruire » : carrefour de l'Europe (3 lieux), rue de Paris, Hexagone, transfert des jardins familiaux le long de la voie G. Pompidou, rue Marius Hue, secteur Dieudonné...

Près de 600 personnes ont assisté aux premières réunions qui furent quelque peu houleuses : la municipalité ne paraissant pas vouloir modifier substantiellement son projet initial.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la dernière réunion de bilan de mi-novembre (celle où la commune doit faire connaitre sa décision définitive) ne s'est pas encore tenue. Il est hautement probable que les modifications consenties seront très marginales, tant sur les OAP que sur les deux périmètres de projet, les AVB espérant être sur ce point démenties. On trouvera sur le site des AVB (www.bievre.org) le contenu de cette décision ainsi que les analyses des AVB sur le PLU qui deviendra définitif en janvier 2019.

▶ Le saviez-vous ?

Plus de 9 000 tonnes de déchets sont ramassés sur nos autoroutes en 2017

>> BIODIVERSITÉ

Une année record pour l'agriculture biologique

L'année dernière, 3 700 agriculteurs français avaient fait le choix de passer à l'agriculture biologique entre janvier et juillet. Sur la même période en 2018, ce sont cette fois 4 300 exploitants désireux d'opter pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement qui les ont rejoints.

S'ils étaient 36 664 à disposer du label en question fin 2017, ils sont désormais plus de 40 000. Une tendance définitivement encourageante qui témoigne de l'intérêt grandissant des exploitants français pour l'agriculture biologique.

Comme l'a expliqué Florent Guhl, directeur général de l'Agence Bio, chargée de recenser le nombre d'exploitations françaises s'étant tourné vers l'agriculture biologique : « Il y a notamment une forte présence des grandes cultures et des céréales ».

Quant à savoir si cette hausse se poursuivra l'année prochaine, il convient de rester prudent, en raison du versement des aides promises qui tardent à venir et de leur plafonnement dans certaines régions du pays. Comme l'a précisé Florent Guhl : « Certains agriculteurs – environ 25 % – ne passent pas toute leur surface en bio. Un phénomène qui pourrait s'accélérer en raison du plafonnement des aides ».

En effet, les conversions au bio ont été si nombreuses ces dernières années que l'administration éprouve toutes les peines du monde à honorer ses promesses et de nombreux agriculteurs se retrouvent lourdement endettés.

Toujours est-il que la France ambitionne de faire passer la part des surfaces agricoles consacrées au bio de 6,5 % à 15 % d'ici 2022.

Aménagement de la ZAC de Satory Ouest

L'État est l'initiateur de l'OIN Paris Saclay et des sites de développement qui l'accompagnent. Afin d'impliquer les collectivités locales, dont les communautés de communes concernées, il les a liées par des contrats de développement territoriaux (CDT). L'aménagement de la ZAC de Satory ouest entre dans le cadre du CDT Versailles Grand Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines/Vélizy-Villacoublay, finalisé en 2015 et considéré par l'État comme un pôle majeur de développement pour Paris-Saclay

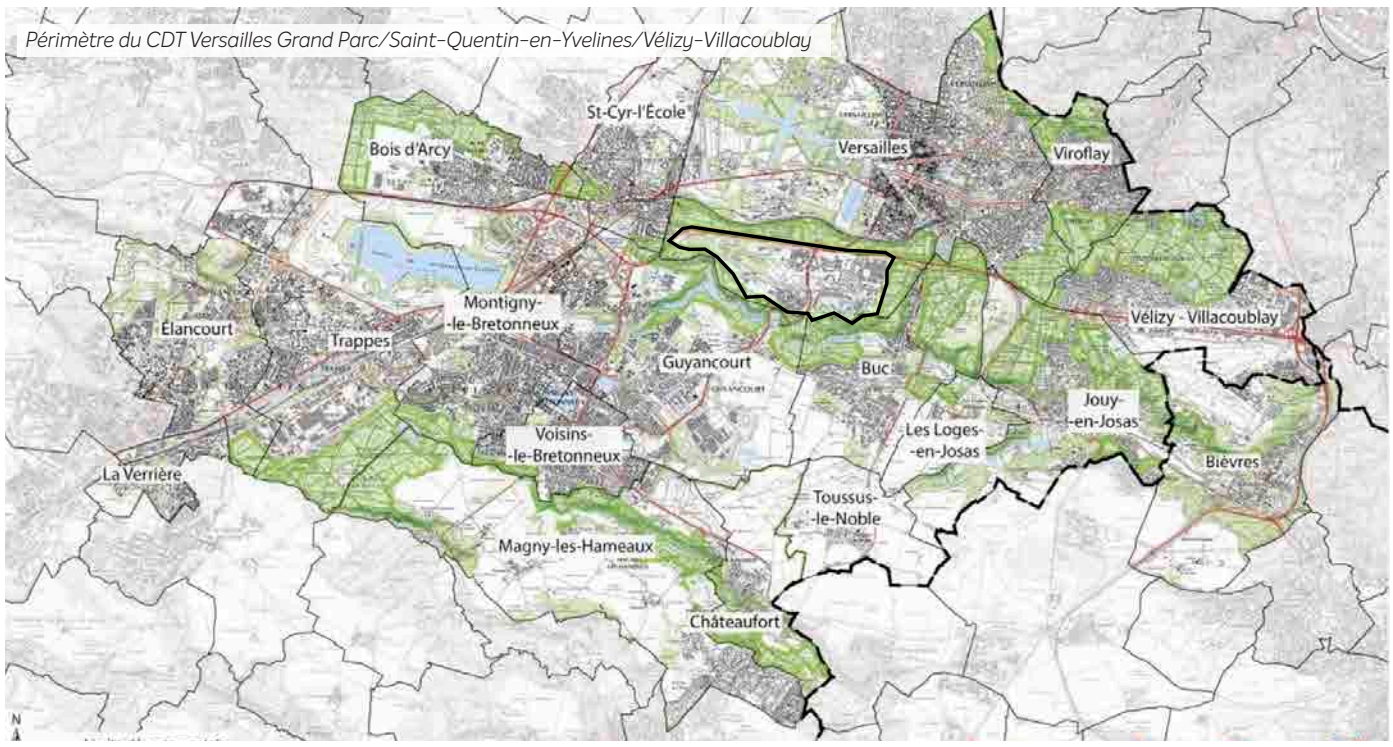

Sur Satory, il s'agit de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de l'industrie automobile en créant un « cluster » scientifique et industriel sur le thème des « mobilités du futur » dans un quartier mixte économique et résidentiel.

La ville de Versailles est directement impliquée dans cet aménagement intégralement situé sur son territoire.

L'arrêté préfectoral de création de la ZAC, sur 236 ha, devrait intervenir d'ici la fin de l'année. Suivront la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU de Versailles qui devrait être mise à l'enquête publique au cours du premier semestre 2019.

▶ Le projet concerne la construction de **55** hectares répartis en **60%** de logements et équipements publics et **40%** d'activités tertiaires, commerces et services.

▶ Cela représentera **5 000** logements qui abriteront de l'ordre de **10 000** habitants supplémentaires. **3 800** habitants devraient arriver dès **2025**, avant la réalisation de la ligne 18 du métro prévue pour 2030 sur ce tronçon.

▶ L'implantation d'une gare est considérée par le maire de Versailles comme un des éléments fondamentaux du développement qui devrait faire de Satory le « **8ème quartier de Versailles** » à l'horizon 2035.

▶ Les bâtiments pourraient avoir une hauteur comprise entre 9 et 15 m, ce qui correspond à 3 ou 5 étages. Cela demandera une vigilance particulière, au moment de l'enquête publique de mise en compatibilité du PLU de Versailles et de l'établissement du zonage, afin que les hauteurs qui seront autorisées en lisière soient compatibles avec la non visibilité souhaitée depuis le site classé de la vallée de la Bièvre.

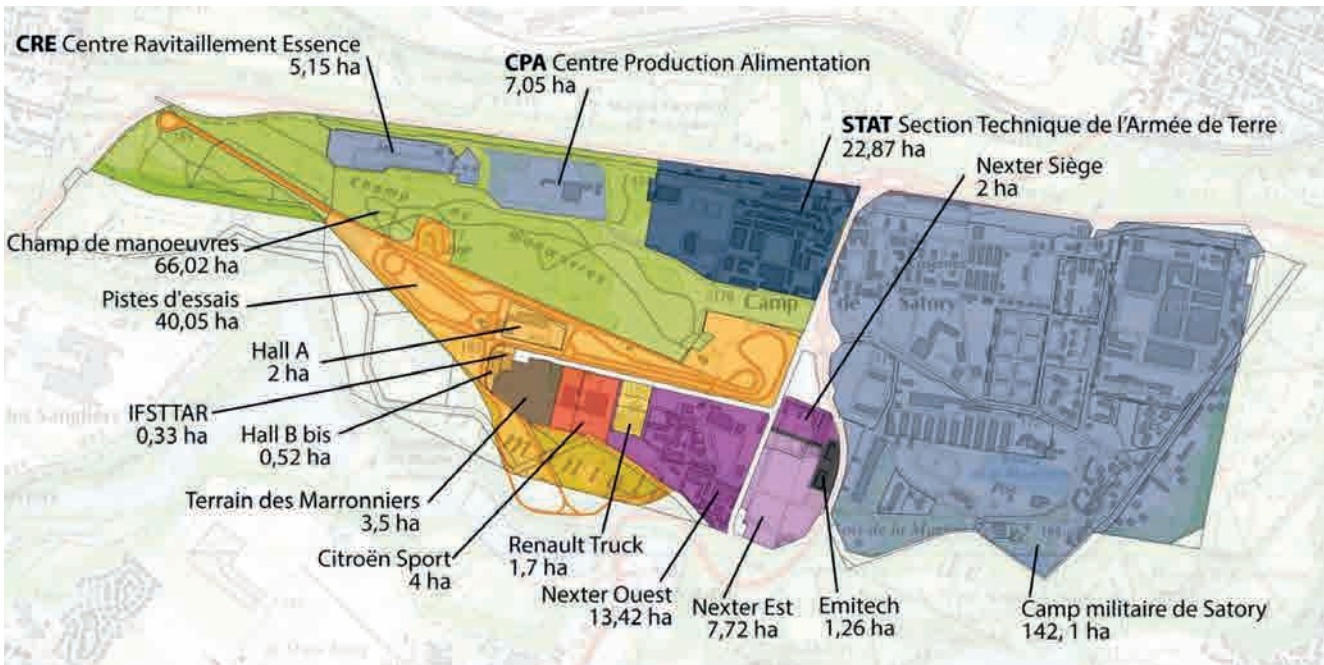

Périmètre du CDT Versailles Grand Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines/Vélizy-Villacoublay

Du point de vue de l'environnement, il est certainement préférable de voir urbaniser des terrains déjà imperméabilisés ou artificialisés plutôt que sur des terres agricoles parmi les meilleures de France comme c'est le cas sur le plateau de Saclay.

Cependant, l'aménagement de Satory ouest ne sera pas sans impact sur le milieu naturel, la biodiversité, l'écoulement des eaux et la circulation.

Même si l'occupation militaire de ce plateau n'a pa ménagé la qualité du sol ni de l'eau ruisselée, l'étude de l'état initial a mis en évidence l'existence de plusieurs zones humides et d'une biodiversité assez riche qui s'est développée sur de vastes espaces restés libres.

L'arrivée d'une population toujours plus nombreuse aux portes du site classé de la vallée de la Bièvre, en lisière de la forêt domaniale et de la ZPNAF (Zone Protégée Naturelle, Agricole et Forestière), ne sera pas sans conséquences sur sa fréquentation et le maintien de son caractère naturel abritant des animaux sauvages.

L'accroissement de la circulation liée à l'apport de nombreux habitants et actifs, ne sera pas totalement compensée par l'arrivée du métro (s'il se fait !) et ne sera pas sans poser de nouveaux problèmes aux populations du sud du plateau qui auront plus de mal à le traverser pour accéder à la RN12.

Enfin, il ne faudra pas que les aménageurs cèdent à la tentation de rejeter sur les voisins les nuisances qui pourraient impacter leurs projets comme pour les entraînements des hélicoptères de la gendarmerie dont il a été entendu dire en réunion qu'ils seraient déplacés vers l'est (quartier d'habitations existant et Buc) afin de préserver la quiétude des nouveaux venus.

Voilà un nouvel exemple marquant de la volonté de l'État de concentrer encore la population sur la région parisienne par l'urbanisation d'une zone ouverte.

▶ Cette concentration a-t-elle une fin et contribue-t-elle au bien-être de la population ?

▶ Quand il n'y aura plus d'espace naturel à l'horizon, alors nous nous souviendrons que l'argent ne se mange pas.

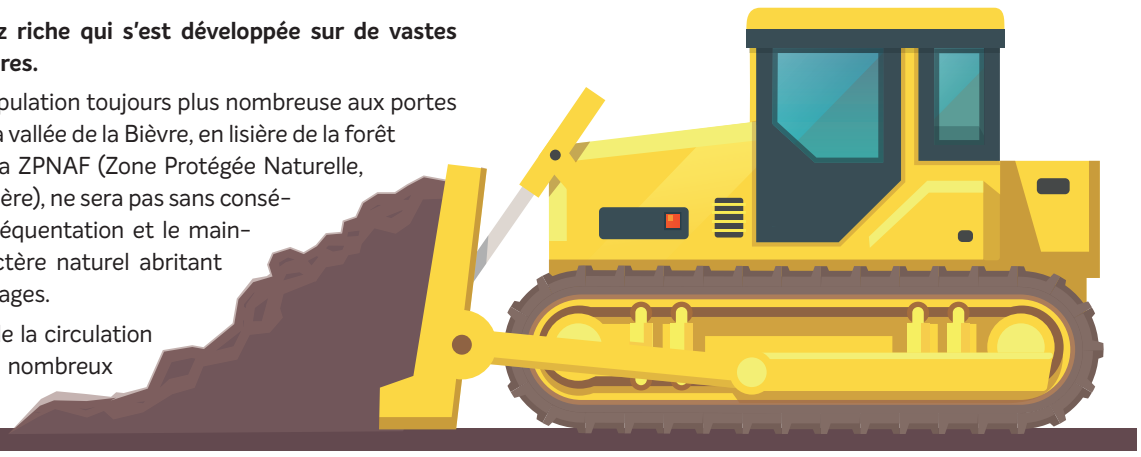

▶ Le GIEC publie un nouveau rapport*

***Montée des eaux**, **vagues de chaleur** plus fréquentes et plus intenses, **inondations** et **canicules** meurtrières, **ouragans** plus violents : partout dans le monde, les **événements extrêmes dus aux dérèglements climatiques** se multiplient. **Ces impacts sont visibles à +1°C de réchauffement, le seuil déjà atteint** en moyenne dans le monde. Ils affectent la vie de milliards de personnes, au premier rang desquelles les populations les plus vulnérables, au Nord comme au Sud.*

▶ Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (Giec) a publié un nouveau rapport lundi 8 octobre sur le réchauffement climatique. Les spécialistes appellent à limiter le réchauffement à 1,5°C plutôt qu'à 2°C et recommandent les actions à engager pour éviter ce dépassement.

Le signal d'alarme n'est pas superflu : les engagements pris en commun lors de la COP21 nous mènent à un réchauffement climatique de plus de 3°C d'ici à la fin du siècle.

Mais dans la lutte contre les changements climatiques, chaque dixième de degré compte. À 1,5°C de réchauffement, qui pourrait être atteint entre 2030 et 2052, les impacts des dérèglements climatiques auront déjà des conséquences non négligeables sur les populations et les écosystèmes et nous devrons nous y adapter. Au-delà de 2°C, les impacts seraient dramatiques sur notre capacité à nous nourrir, sur notre santé, et pourraient même devenir irréversibles. À +3°C, la situation deviendrait critique : extinction de masse des espèces animales et végétales, insécurité alimentaire aiguë et déplacements massifs de populations.

À l'échelle du globe, les températures moyennes devraient s'élever de 3° sur les continents et de 5° aux pôles. Les zones humides recevraient plus de pluie, les zones désertiques encore moins. Les cyclones seraient moins nombreux mais plus violents. Les populations souffrant du manque d'eau seraient 2 fois plus nombreuses au-delà d'une hausse de +2°. L'élevage et la culture seraient fortement perturbés.

Au-delà de + 2°, l'occurence de fonte totale des glaces au pôle serait d'une fois par décennie, au lieu d'une fois par siècle à 1,5°

Un réchauffement de 1,5°C limiterait aussi la hausse du niveau de la mer à 10 cm, alors qu'à +2° il est prévu une hausse comprise entre 20 et 80 cm. 10 millions d'habitants seraient ainsi préservés de la submersion marine.

En France, les températures moyennes devraient s'élever de 3 à 4° en été et de 2 à 3° en hiver.

En été, l'écart de température la nuit entre Paris (26°) et sa banlieue (18°) serait de 8°.

Les précipitations de neige étant bien moindre sur les massifs, l'alimentation des rivières serait menacée. Les étés secs et chauds favoriseraient les incendies.

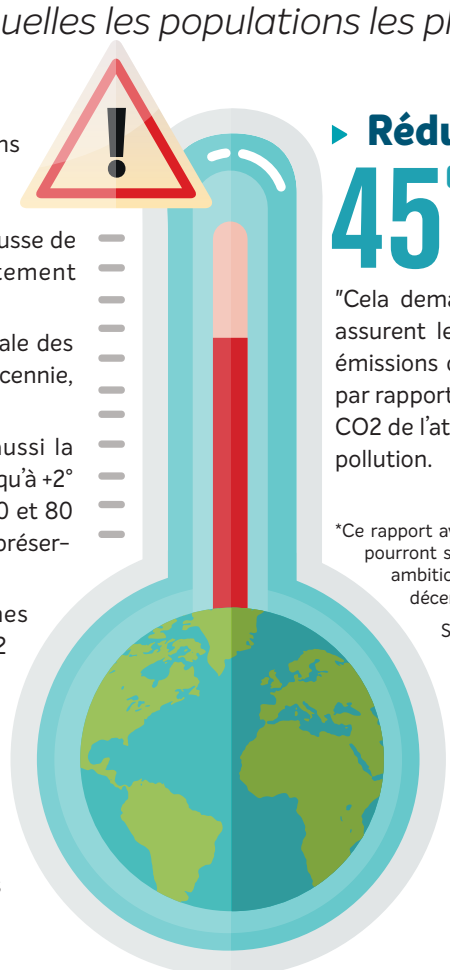

▶ Réduire les émissions de 45% d'ici 2030

"Cela demande des changements sans précédent", assurent les climatologues. Il faut vite réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 45% d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 2010 et il faut enlever du CO2 de l'atmosphère : planter des forêts, absorber la pollution.

*Ce rapport avait été demandé lors de la COP21 à Paris. Les États pourront s'appuyer sur ce rapport pour revoir à la hausse leurs ambitions climatiques en vue de la COP24, organisée le 3 décembre prochain en Pologne.

Sources :
Rapport GIEC - Météo France - Réseau action climat

giec
GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR l'évolution du climat

Jardiner pour la planète

Les jardiniers sont aujourd'hui les premiers consommateurs de produits chimiques à l'hectare. Ces doses importantes concernent des petites surfaces certes, mais elles sont amplement suffisantes pour nuire à la santé des jardiniers eux-mêmes et à celle de leur entourage, pour polluer les sols et l'eau (troisième source de pollution de l'eau après l'agriculture et les collectivités) et pour détruire des espèces végétales et animales utiles.

C'est pour cette raison que les produits phytosanitaires de synthèse seront interdits pour les particuliers à partir du 1er janvier 2019 (voir article pages 1 et 2). Oui mais comment jardiner « écologiquement » ?

Une superbe petite brochure, le « Guide du jardin écologique », vous apporte l'essentiel de la réponse en expliquant les enjeux, les méthodes et les solutions pratiques. Il est téléchargeable sur internet (http://www.arb-idf.fr/publication/guide-guide-du-jardin-ecologique-2012) et il est envisagé de le diffuser prochainement sous sa forme papier dans les communes de la vallée de la Bièvre. En attendant, le Castor vous propose d'en découvrir quelques recommandations;

Économisez l'eau

• **Première règle d'or :** adaptez vos dates de plantation aux saisons. En plantant les arbres mi-novembre ou les plantes plus petites en octobre, vous leur laissez le temps d'accéder aux ressources nécessaires et elles seront moins gourmandes en eau.

• **Deuxième règle :** choisir des plantes adaptées à la pluviométrie locale et au sol.

Planter plus de vivaces et moins de plantes annuelles, qui consomme plus d'eau pour leur croissance rapide.

Dans votre potager, choisissez plutôt des variétés dont la croissance se situe en demi-saison, voire en hiver, car les précipitations plus abondantes leur permettront de se développer sans stress hydrique.

Votre gazon est également un gros consommateur d'eau. La surface que vous avez est-elle vraiment nécessaire ? Réduisez-la surface et laissez-le reste de votre jardin se développer en prairie naturelle.

Buttez la terre au pied des tiges et « paillez » avec du broyat de bois de feuillus sur 10 cm.

Embauchez des auxiliaires

Les « auxiliaires » sont des espèces qui contribuent naturellement à l'élimination des parasites ou améliorent la qualité du sol (oiseaux, insectes, vers de terre, etc).

Laissez pousser par endroit des herbes pas si mauvaises que ça : elles peuvent être très décoratives et elles attirent un cortège d'insectes utiles, les pollinisateurs en particulier.

Choisissez des plantes recherchées par les auxiliaires : aubépine, buis, sorbier des oiseleurs, fleurs mellifères...

Le sol, débarrassé des herbicides et pesticides chimiques, verra réapparaître les vers de terre et bien d'autres bestioles très utiles.

Compostez

Des composteurs sont disponibles dans la plupart de nos communes. En les installant dans votre jardin, vous éliminerez une bonne partie de vos déchets et vous produirez simplement de quoi enrichir votre terre. Et ça ne sent rien !

Plantez des haies d'essence locales

Finis les résineux passe-partout et gourmands en eau, choisissez des essences locales qui feront varier les parfums et les couleurs de votre jardin ou même vous offrirons des fruits délicieux (noisettes, groseilles, cassis, framboises...).

Les haies offrent aussi gîte et couvert aux insectes, aux oiseaux et à des petits mammifères.

Les jardins sont très nombreux dans la vallée de la Bièvre. En appliquant ces règles simples, nous pouvons les transformer en « havres de biodiversité » et vivre plus sainement.

Qui voudrait s'en priver ?

2019

JEUDI 10 ET 31 JANVIER

Chasses organisées

par l'Office National des Forêts

Des chasses vont avoir lieu dans les forêts de la couronne parisienne pour limiter le nombre de grands animaux : chevreuils, daims et sangliers.

Ces opérations sont rendues nécessaires par l'accroissement de leur nombre qui n'est pas compatible avec la superficie limitée des forêts qui les abritent, trop proches des agglomérations et des routes. Au-delà de considérations de sécurité, c'est aussi l'économie d'exploitation des forêts qui est menacée car, en trop grand nombre, ces animaux rendent impossible le renouvellement par plantations. En ce qui concerne nos communes, les dates de chasse en forêt domaniale de Versailles sont annoncées pour les jeudis 10 et 31 janvier 2019, de 9h à 17h30.

L'accès en sera bien entendu interdit.

Les ouvrages publiés ou soutenus par les AVB

La biodiversité dans la Vallée de la Bièvre

La vallée de la Bièvre est un lieu menacé par la proximité de zones d'habitat dense mais heureusement dotée d'un site classé protégé pour ses bois et fonds de vallée.

Sa biodiversité nous concerne au quotidien, voulez vous mieux la percevoir ?

Cette brochure aide à comprendre la logique globale de son équilibre et l'intérêt de sauvegarder cette biodiversité.

Auteur : Collectif • Editeur : AVB • Format 21x21x4 broché • 48 pages • toutes illustrées.
Prix en librairie : 5 € Prix expédié à l'unité : 8 €

Les AVB œuvrent pour la protection de l'environnement et du cadre de vie de la vallée de la Bièvre et de ses environs.

M./Mme/Prénom, Nom :

Adresse /Code Postal & Ville :

Tél.: E-mail :

J'adhère aux AVB en tant que : ☐ Membre actif 20 € ☐ de soutien 40 € ☐ Bienfaiteur, à partir de 100 € ☐ Moins de 25 ans : 4 €

OU ☐ Je fais don aux AVB de la somme de Date :

Règlement par chèque à l'ordre des «AVB», à adresser à : **AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**
E-mail : avb@bievre.org - Versement donnant droit à réduction d'impôt - Reçu fiscal fourni.

Signature

Les Amis de la Vallée de la Bièvre - association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement. Le Castor est son journal qui diffuse à 23000 ex. sur les communes du site classé. Directeur de la publication : Olivier Lucas. ISSN 0983.293 - Conception graphique : www.stephanesoubrie.com - Illustrations : Stéphane Soubrié (d'après Freepik) - Imprimerie : Réveil de la Marne - Papier certifié PEFC. Tous droits de reproduction des textes et visuels réservés. AVB - BP 25 - 91570 Bièvres

IMPRIM'VERT® Tous nos imprimés sont réalisés dans des sites de production labellisés Imprim'Vert®

PEFC 10-31-1245 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org